



## HONORAIRES DE LOCATION

### Zone non tendue

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 8,00 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 8,00 €/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- Etat des lieux d'entrée : 3,00 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3,00 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- Frais de publicité : 180,00 € TTC à la charge du bailleur

### Zone tendue

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 10,00 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 10,00 €/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- Etat des lieux d'entrée : 3,00 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3,00 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur

## HONORAIRES DE LOCATION

*BAUX EXCLU DE LA LOI DU 6 juillet 1989*

- 50 % du loyer charges comprises avec un forfait minimum de 350,00 € TTC à la charge du locataire et application de la loi Alur ci-dessus pour le bailleur

## HONORAIRES DE GESTION

- 7,80 % TTC des sommes encaissées

## HONORAIRES ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS

- 2,80 % TTC du loyer encaissé

## AUTRES HONORAIRES

- Ouverture **OU** fermeture de contrat Assurance habitation, Electricité, Gaz, Eau, Electricité, Internet : 36,00 € TTC/contrat
- Acte supplémentaire sur devis